



AGENDA SUBITEM 6(C): ELIMINATION OF THE SYRIAN CHEMICAL WEAPONS PROGRAMME

DAT INTERVENTION

Mr. Chair,

Canada deplores the lack of progress on the complete and verifiable destruction of Syria's chemical weapons program. Syria alone is responsible for this.

The Russian Federation is enabling Syria's disrespect of the Convention by shielding the regime from accountability at the OPCW and the United Nations.

Syria's refusal to provide unfettered access to OPCW experts, unwillingness to hand over documentation, and unresponsiveness to the Technical Secretariat indicate Syria has something to hide.

It is thanks to the work of the Declaration Assessment Team that we know of additional research, development and production facilities, five more chemical warfare agents, and thousands of large calibre chemical munitions.

This information was not volunteered by Syria, it was established thanks to the DAT.

The information still being withheld is substantial and important.

We don't yet know the fate of hundreds of tonnes of chemical warfare agents and thousands of chemical munitions. There are legitimate concerns they may have been used in attacks attributed to the Syrian government.



Syria has failed to explain the presence of three undeclared chemical warfare agents found in the DAT's samples.

The scope of declarable activities conducted at the Syrian Scientific Studies and Research Center – the heart of its chemical weapons programme – is unclear.

Colleagues,

This Council decided, unanimously, that Syria must tell us the full truth, destroy the entirety of its program, and provide unfettered access to any site and OPCW staff. The UNSC decided the same. Also unanimously.

Let's be clear: Syria is not entitled to cherry-pick the DAT's team or withdraw access to its territory.

We urge all Council members to reaffirm the provisions adopted in decision EC-M-3/Dec.1 and UNSCR2118, and send a clear message that Syria's inertia must end.

Thank you.

[END]



POINT 6(C) DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLIMINATION DU PROGRAMME D'ARMES CHIMIQUES DE LA SYRIE

INTERVENTION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION DE LA DÉCLARATION (EED)

Monsieur le Président,

Le Canada déplore l'absence de progrès quant à la destruction complète et vérifiable du programme d'armes chimiques de la Syrie. La Syrie en est la seule responsable.

La Fédération de Russie permet à la Syrie de ne pas respecter la Convention en protégeant le régime contre l'obligation de rendre des comptes à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et aux Nations Unies.

Le refus de la Syrie d'accorder un libre accès aux experts de l'OIAC, sa réticence à remettre des documents et son absence de réaction à l'égard du Secrétariat technique indique que la Syrie a quelque chose à cacher.

C'est grâce au travail de l'équipe d'évaluation de la déclaration que nous connaissons l'existence d'autres installations de recherche, de développement et de production, de cinq agents chimiques de guerre supplémentaires et de milliers de munitions chimiques de gros calibre.

Ces renseignements n'ont pas été fournis volontairement par la Syrie, ils ont été établis grâce à l'EED.

Ces renseignements, qui ne sont toujours pas divulgués, sont substantiels et importants.



Nous ne connaissons pas encore le sort de centaines de tonnes d'agents chimiques de guerre et de milliers de munitions chimiques. On peut légitimement craindre qu'ils aient été utilisés dans des attaques attribuées au gouvernement syrien.

La Syrie n'a pas expliqué la présence de trois agents chimiques de guerre non déclarés dans les échantillons de l'EED.

La portée des activités déclarables menées au Centre d'études et de recherches scientifiques de la Syrie – le cœur de son programme d'armes chimiques – reste vague.

Chers collègues,

Ce Conseil a décidé, à l'unanimité, que la Syrie devait nous dire toute la vérité, détruire l'intégralité de son programme et permettre un accès libre à tous les sites et accorder l'accès au personnel de l'OIAC. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a pris la même décision. À l'unanimité également.

Soyons clairs : la Syrie n'a pas le droit de choisir selon sa convenance les personnes de l'EED ni de leur refuser l'accès à son territoire.

Nous demandons instamment à tous les membres du Conseil de réaffirmer les dispositions adoptées dans la décision EC-M-33/DEC.1 et dans la résolution 2118 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et d'envoyer un message clair indiquant que l'inertie de la Syrie doit cesser.

Je vous remercie.

[FIN]